

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Berner Schulblatt**

Band (Jahr): **80 (1947-1948)**

Heft 18

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Berner Schulblatt

L'Ecole Bernoise

Erscheint jeden Samstag
Paraît chaque samedi

Korrespondenzblatt des Bernischen Lehrervereins mit Monatsbeilage „Schulpraxis“

Organe de la Société des Instituteurs bernois

Redaktor: P. Fink, Lehrer an der Uebungsschule Oberseminar, Bern, Brückfeldstrasse 15. Telefon (031) 3 67 38.

Redaktor der « Schulpraxis »: Dr. Rudolf Witschi, Seminarlehrer, Bern, Seminarstrasse 11. Telefon (031) 2 07 36.

Abonnementspreis per Jahr: Für Nichtmitglieder Fr. 12.—, halbjährlich Fr. 6.—.

Insertionspreis: Die fünfgespaltene Millimeterzeile 14 Cts. Die zweigespaltene Reklame-Millimeterzeile 40 Cts.

Annoncen-Regie: Orell Füssli-Annoncen, Bahnhofplatz 1, Bern. Telefon (031) 2 21 91. Filialen in Zürich, Aarau, Basel, Davos, Langenthal, Liestal, Luzern, St. Gallen, Schaffhausen, Solothurn, Lausanne, Genf, Martigny.



Rédaction pour la partie française: Dr René Baumgartner, Professeur à l'Ecole normale, chemin des Adelles 22, Delémont. Téléphone 2 17 85.

Prix de l'abonnement par an: Pour les non-sociétaires fr. 12.—, 6 mois fr. 6.—.

Annonces: 14 cts. le millimètre, Réclames 40 cts. le millimètre.

Régie des annonces: Orell Füssli-Annonces, place de la gare 1, Berne. Téléphone (031) 2 21 91. Succursales à Zurich, Aarau, Bâle, Davos, Langenthal, Liestal, Lucerne, St-Gall, Schaffhouse, Soleure, Lausanne, Genève, Martigny.

Sekretariat des Bernischen Lehrervereins: Bern, Bahnhofplatz 1, 5. Stock. Telefon (031) 2 34 16. Postcheckkonto III 107 Bern
Secrétariat de la Société des Instituteurs bernois: Berne, place de la gare 1, 5^e étage. Tél. (031) 2 34 16. Compte de chèques III 107 Berne

Inhalt - Sommaire: Das englische Erziehungsgesetz von 1944 — Sonderkurs zur Heranbildung von Primarlehrerinnen — Berner Schulfahrt — Mitteilung der Redaktion — Trois difficultés — Enfance européenne malheureuse — Divers — Bibliographie — Mitteilungen des Sekretariats — Communications du Secrétariat



Schwaller
MÖBEL Möbelfabrik Worb
E. Schwaller AG. - Tel. 7 23 56

Möbel aus unseren Werkstätten sind hochstehender Massarbeit gleich — sie «sitzen» besser



ZÜRICH
Unfall

Vergünstigungsvertrag mit dem Schweiz. Lehrerverein

Unfall- und Haftpflichtversicherungen
aller Art

Verlangen Sie unverbindlich Auskunft oder Offerte von der

Subdirektion Bern Christoffelgasse 4
Telephon 2 98 59
oder unsern Ortsvertretern

165

Frauenarbeitsschule Bern

Kapellenstrasse 4, Telefon 2 34 61

Herbstkurse 1947

vom 1. September bis 20. Dezember 1947
(Herbstferien vom 5.-19. Oktober).

Unterricht: Bis 4. Oktober von 7-11 Uhr und 14-18 Uhr, ab 20. Oktober von 8-12 Uhr und 14-18 Uhr. Abendkurse von 19.15 bis 21.15 Uhr.

Unterrichtsfächer: Wäschenähen, Kleidermachen, Sticken, Stricken und Häkeln, Flicker und Maschinenstopfen, Kochen, Glätten

Nächste Kochkurse:

Tageskurse: Täglicher Unterricht von 9 bis 13.30 Uhr.
1.-27. September (4 Wochen), Kursgeld inklusive Mittagessen Fr. 145.—.
13. Oktober bis 22. November (6 Wochen), Kursgeld inklusive Mittagessen Fr. 190.—.
24. November bis 20. Dezember (4 Wochen), Kursgeld inklusive Mittagessen Fr. 145.—.

Abendkurse: Montag und Mittwoch von 18.30-21.30 Uhr.
1. September bis 11. Oktober } (je 6 Wochen)
13. Oktober bis 22. November }
Kursgeld inklusive Abendessen Fr. 54.—.

Winterkurse 1948 in allen Fächern vom 12. Januar bis 26. März.

Neue Berufsklassen:
Anmeldetermin: 7. Februar 1948.
(Es können keine Wäscheschneiderinnen aufgenommen werden.)
Aufnahmeprüfung: 16. Februar 1948.
Lehrbeginn: 19. April 1948.

Bitte Prospekte verlangen. Auskunft durch das Sekretariat. Schriftlichen Anfragen bitte Porto beilegen. Anmeldungen jederzeit.

Die Vorsteherin: **H. Mützenberg.**



Säen . . . um zu ernten!

Aus dem Samen quillt die Frucht! Aus einem Seva-Los vielleicht ein Treffer, ja sogar ein Treffer von Fr. 50 000.—, 20 000.—, 10 000.—, 5000.— etc. etc. . . . Im ganzen sind es nicht weniger als 22 369 Treffer im Werte von Fr. 530 000.—.

Die Hauptsache ist, man gibt's nicht auf, denn «nid nahlah gwinnt!». Dann wendet sich Fortuna auch Ihnen einmal zu! Doch sollte die Ernte diesmal keinen Treffer bringen, dann bestimmt die Genugtuung ein gutes Werk getan zu haben.

Jede **10-Los-Serie** garantiert mindestens 1 Treffer und bietet 9 übrige Chancen.

SEVA

1 Los Fr. 5.— plus 40 Rappen für Porto auf Postcheckkonto III 10026. Adresse: Seva-Lotterie, Marktgasse 28, Bern.

52

ZIEHUNG

6. SEPT.

Bureautochter

mit guter Allgemeinbildung und einiger Praxis, von Firma in Bern gesucht.

Stenographie, beweglicher, flotter Briefstil und französische Sprachkenntnisse verlangt. Für geeignete Bewerberin interessante, nach Einführung selbständige Arbeit. Offerten mit Angabe des frühesten Eintrittsdatums, Zeugnisabschriften und Gehaltsansprüchen unter **Chiffre OFA 3817 B** an **Orell Füssli-Annoncen A.-G., Bern.**

GESUCHT

Mitleiterin

für 2 aufeinanderfolgende Ferienkolonien im Ferienheim Oberwald (Emmental).

Dauer der Kolonien: 19. August bis 30. September.

Offerten sind zu richten an: **Elsi Schneeberger**, Sekretariat Pro Juventute, Bleienbach. Tel. 61312.

Buffet Kandersteg

empfiehlt sich bei Ausflügen den Familien, Vereinen und Schulen bestens. Gute Küche. Mässige Preise. A. Ziegler-Aeschlimann, Telephon 8 20 16

Vertrauensposten

Ausland-Schweizerfamilie sucht auf Neujahr 1948 Hausbeamtin, Frau oder Fräulein (eventuell Ehepaar) gesetzten Alters zur

Erziehung und Betreuung von 4 Knaben

im schulpflichtigen Alter. Nettes Einfamilienhaus in Ins. Günstige Anstellungsbedingungen. Dauerstelle. Welcher Kollege oder welche Kollegin könnten vermitteln? Anfragen und Angebote an Sekundarlehrer **G. Donau, Ins**, Telephon 8 38 09.

Unfall-Versicherung

Alle Mitglieder des BLV (Primar- und Mittelschullehrer) geniessen beim Abschluss ihrer Unfallversicherung bei der Schweiz. National-Versicherungs-Gesellschaft in Basel — bei der auch die Berufshaftpflicht der Mitglieder versichert ist — besondere Vergünstigungen

Verlangen Sie Offerte bei der zuständigen Generalagentur

Rolf Bürgi

BERN, Christoffelgasse 2, Tel. 2 88 25, welche Sie in allen Versicherungsfragen gerne und gewissenhaft beraten wird

Das englische Erziehungsgesetz von 1944

Staat und Schule. Historischer Aufriss.

Charakteristisch sind für das englische Schulwesen besonders drei Züge, die gleich zum voraus genannt seien: die Dezentralisation der Schulverwaltung, die hervorragende Rolle freiwilliger Tätigkeit und die Freiheit der Lehrer. Den gemeinsamen Grund dafür finden wir in der historischen Beobachtung, dass in England auf verschiedenen Gebieten Interesse, Initiative und Tatkraft nicht zuerst beim Staat, sondern bei Privaten lagen. So auch im Erziehungswesen. Hier begann der Staat gegen die Mitte des 19. Jahrhunderts mit der finanziellen Unterstützung von nichtöffentlichen Schulen. 1870 verfügte er, dass, wo andere fehlten, öffentliche Schulen gegründet würden. An der Schwelle zum 20. Jahrhundert fanden sich also für elementaren Unterricht die vielseitigen Privatschulen («voluntary schools», die mittels freiwilligen Beiträgen, Schulgebühren und staatlichen Subventionen unterhalten wurden) und, gleichsam als Lückenbüsser, die öffentlichen Schulen («board schools», weil von den lokalen Schulkommissionen, School Boards, errichtet, die ihren Unterhalt aus Steuern, Gebühren und staatlichen Subventionen bestritten). Die Ausbildung des Lehrernachwuchses geschah auf praktische Weise an den Primar- und Sekundarschulen selber, neuerdings dann auch an den Seminarien und Universitäten. — Die Bildung eines Erziehungsdepartements für England und Wales (1899) bedeutete den Auftakt zur Intensivierung des staatlichen Interesses gegenüber dem Erziehungswesen. Das Erziehungsgesetz von 1902 wies die lokalen Schulbehörden an, nach Bedarf für Gelegenheit zur Ausbildung nach oder über den Elementarschulen zu sorgen. Die Auswirkung des Gesetzes zeigte sich in der starken Entwicklung der öffentlichen Progymnasien und Gymnasien, der technischen Lehranstalten und der Seminarien, was eine Bereicherung der sehr alten Tradition privater Institutionen für höhere Bildung darstellte (Public Schools). Das Erziehungsgesetz von 1918 schaffte das Schulgeld in Elementarschulen ab und setzte das Austrittsalter auf 14 Jahre fest. Andere Bestimmungen dieses und späterer Gesetze gingen in der wirtschaftlichen Depression und im Schatten des neuen Krieges unter. Trotzdem stiegen in der Zwischenkriegszeit Zahl und Qualität der öffentlichen Schulen ganz beträchtlich. — Die erste staatliche Subvention (1833) betrug 20 000 Pfund-Sterling. 1945 wurden über 120 Millionen öffentlicher Gelder in die Erziehung geleitet, ebenfalls ein Zeichen dafür, dass Staat und Gemeinden dem lange vernachlässigten Gebiet nun ihre Aufmerksamkeit vollaufschenken. Ausdruck dieses Verantwortungsbewusstseins ist nun auch das letzte Erziehungsgesetz aus dem Jahre 1944. Es baut

auf die guten Seiten des bisher Geschaffenen, ordnet aber die weitverzweigten Mannigfaltigkeiten, die das freie Spiel privater Initiative im Laufe der Jahrhunderte und Jahrzehnte zeitigte, und bringt daneben doch einige grundlegende Neuerungen. Man verzichtet aber, in richtiger Achtung vor dem geschichtlich Gewordenen, auf Zerstörung traditioneller Rechte nur um der administrativen Ordnung (oder des hl. Bürokratismus) willen!

Die Hauptgedanken des neuen Planes

«Wenn die demokratische Lebensweise vertieft, verbreitert und bereichert werden soll, muss jedes Glied der Gemeinschaft eine so gute Erziehung erhalten, als sie der Staat zu vermitteln imstande ist», schrieb der frühere Erziehungsminister Butler und weiter: «Ich hatte immer das Grundprinzip der gleichen Chance vor Augen». Den Niederschlag dieser Idee sehen wir in der *allgemeinen Sekundarschulbildung*, einer der wesentlichsten Neuerungen. Jedes Kind kommt zuerst für sechs Jahre in die Primarschule und wird dann, je nach Befähigung, Anlage und Wunsch in einen der *drei Züge* der Sekundarschule geleitet, die «grammar», «technical» oder «modern school». (Der grammar- oder akademische Typ entspricht unserem Gymnasium; die technische vermittelt eine Allgemeinbildung, die auf praktisch veranlagte Kinder abgestimmt ist und auf die Anforderungen von Industrie und Handel vorbereitet; in der «modern school» wird im Hinblick auf künftige manuelle Tätigkeit eine unspezialisierte Bildung gegeben, die ganz wesentlich die Interessen und den Lebenskreis der Schüler für die Gestaltung des Unterrichts berücksichtigt). Für alle öffentlichen Erziehungsanstalten ist das *Schulgeld abgeschafft*. Der Verbesserung und Erweiterung der Ausbildung dienen weitere wichtige Neuerungen, so die *Ausdehnung der Schulpflicht* von fünf bis 15, später 16 Jahre; dann der Einbau der Schulen für Vor- und Nachschulpflichtige in die gesetzlich geregelte Organisation (Kindergarten, obligatorische Fortbildungsschule, freiwillige Fortbildungskurse und Freizeitbeschäftigung für Erwachsene); weiter die *Verkleinerung der Klassen* (Maxima: Für Kinder unter 3 Jahren = 15, zwischen 3 und 5 = 30, zwischen 5 und 11 = 40 und in Sekundarschulen = 30). Die Fürsorge für die *Gesundheit* der Schulkinder ist fortan ausdrücklich Pflicht der Behörden. Die periodische Arztuntersuchung und der Genuss von Gratisbehandlung wird auch auf die Fortbildungsschule ausgedehnt, was insofern einen bedeutenden Fortschritt darstellt, als nun auch die Jugendlichen unter eine regelmässige Kontrolle kommen. — In organisatorischer Hinsicht lässt sich das hier erstmals ausdrücklich verankerte Mitspracherecht des Staates feststellen. Die Verwaltung bleibt

wohl dezentralisiert in den Lokalbehörden und den privaten Stiftungen, doch der Minister ist jetzt mit der Gewalt ausgestattet, im ganzen Bereich der Erziehung Anweisungen zu erteilen und Kontrolle auszuüben. (Vom Staate unabhängig bleiben die Universitäten — trotzdem sie seine finanzielle Unterstützung erhalten.) An der Freiheit des Lehrers rüttelt das neue Gesetz kaum. Er ist nicht Staatsangestellter. Rektoren bleiben frei, ihre Schulen innerhalb sehr weiter Grenzen nach eigenen Ideen einzurichten, und die Lehrer sind im allgemeinen nicht an offizielle Instruktionen über Pensum, Methode und Textbücher gebunden.

Erläuterung wesentlicher Punkte des neuen Gesetzes

Das Erziehungsgesetz 1944 zerfällt in fünf Hauptteile unter den Titeln: I. Central Administration (Zentralverwaltung), II. The Statutory (System of Education (Erziehungssystem), III. Independent Schools (Unabhängige Schulen), IV. General (Allgemeines und Diverses), V. Supplement.

(Vorbemerkung zur Nomenklatur. Das englische Schulwesen deckt sich mit dem unsrigen nicht, deshalb sind die Bezeichnungen für Schultypen, Behörden ... nicht gleichwertig zu verstehen. Die Bedeutung des übersetzten Ausdrucks soll sich aus dem Text ergeben.)

I. Nach der formelhaften Einleitung wird unter Art. 1 festgestellt: «Der König soll das Recht haben, einen Minister zu ernennen, dessen Pflicht es sei, die Erziehung des englischen und walisischen Volkes und die stetige Entwicklung von Anstalten zu diesem Zweck zu fördern und sicherzustellen, dass die lokalen Behörden unter seiner Kontrolle und Leitung die staatlichen Richtlinien zur Schaffung eines mannigfaltigen und umfassenden Erziehungswesens in jedem Gebiet wirksam befolgen.»

Die Schaffung eines Erziehungsministeriums — vorher ging diese Behörde unter dem ungewichtigeren Titel einer Board of Education — deutet in der Richtung des verstärkten Einflusses der Zentralgewalt, was auch unter Art. 4 zum Ausdruck kommt, wo den zwei vom Minister zu ernennenden zentralen beratenden Organen für England und Wales die Initiative zu Vorschlägen und Empfehlungen verliehen wird. Art. 5 verlangt die jährliche Berichterstattung des Ministers im Parlament. — Der Erziehungsminister ist normalerweise Kabinettsmitglied. Sein Departement umfasst Verwaltungsbeamte, spezielle Berater und Inspektoren. Diese besonders, über das ganze Land verteilt, stellen die Verbindung mit den lokalen Behörden und den Schulen her. In ihren Aufgabenkreis fallen die Inspektion der Bildungsstätten (wo sie sich vom Fortschritt Rechenschaft ablegen und wo nötig ihre Hilfe anbieten sollen), die Beratung des Ministers (auf Grund ihrer Kenntnisse der lokalen Verhältnisse) und der lokalen Erziehungsbehörden (auf Grund ihrer Kenntnisse der allgemeinen Richtlinien). Die Inspektoren sollen den Minister auch in Fragen pädagogischer Theorie und Praxis beraten, da sie über Lehrerfahrung verfügen, und man von ihnen erwartet, dass sie sich durch Studium, Forschung und Reisen auf der Höhe der pädagogischen Entwicklung halten. Sie sind in der Hauptsache auch verantwortlich für den Inhalt von Bro-

schüren und Handbüchern, die das Ministerium herausgibt.

Es sei, zur Vermeidung von falschen Vorstellungen über eine Zentralisation, die nicht existiert, wiederholt und präzisiert, dass das Ministerium keine Schulen errichtet, besitzt oder direkt kontrolliert, und dass es Schulbücher weder vorschreibt, noch zusammenstellt, noch veröffentlicht; die Lehrer werden nicht von ihm angestellt und bezahlt. Alle öffentlichen Bildungsstätten werden durch die Lokalbehörden oder sonstwie errichtet, unterhalten und kontrolliert, wobei das Ministerium mit Rat und Tat beisteht.

Hans Hochuli

(Fortsetzung folgt.)

Sonderkurs

zur Heranbildung von Primarlehrerinnen

Um dem Mangel an Primarlehrerinnen im Kanton Bern abzuwehren, gedenkt die Erziehungsdirektion im Herbst des Jahres 1947 einen einjährigen Sonderkurs zur Heranbildung von Primarlehrerinnen einzurichten. Zugelassen werden vor allem Haushaltungslehrerinnen, Kindergärtnerinnen, Maturandinnen (eventuell Schülerinnen der Prima und Oberprima von bernischen Gymnasien) und Absolventinnen von Handelsschulen mit dreijähriger Ausbildungszeit.

Interessentinnen wollen ihre Anmeldung unter Angabe ihres bisherigen Bildungsganges bis zum 15. August 1947 bei der unterzeichneten Amtsstelle einreichen.

Erziehungsdirektion des Kantons Bern.

Berner Schulwarte

Ausstellung: Neues Leben in den tschechoslovakischen Schulen.

Schulbauten, Kindergärten, Horte, Hilfsschulen, Jugendbücher, Kinderzeichnungen, Mädchenhandarbeiten, Stickereien im Dienste der Volksbräuche (Trachten), Schulen für Frauenberufe, Fachabteilungen für Lehrlinge.

Arbeiten, Bilder und Pläne der Schulen von Prag, Brünn und Bratislava.

Dauer: 26. Juli bis 31. August 1947. Geöffnet: Werktags von 10—12 und 14—17 Uhr, sonntags 10—12 Uhr. Montag geschlossen. Eintritt frei.

Veranstalter: Informationsministerium in Prag, Stadt Prag, Berner Schulwarte, Koordinationsstelle für Nachkriegshilfe.

Mitteilung der Redaktion

Der Unterzeichnete ist vom 26. Juli bis 14. August landesabwesend. Dringende Einsendungen für die Nummern vom 2., 9. und 16. August können aber an den Redaktor des französischen Teiles, Herrn Dr. R. Baumgartner, Delsberg, chemin des Adelles 22, gerichtet werden.

Einsendungen für die Vereinschronik sind wie immer direkt der Buchdruckerei Eicher & Roth, Bern, Speichergasse 33, zuzustellen.

P. Fink.

Bircher Complet

mittags und abends, bereitet Wohlbehagen. Vegetarisches 1. Stock-Restaurant **Ryfflihof**, Neuengasse 30, Bern

Trois difficultés¹⁾

1. L'énoncé d'un *théorème* paraît si abstrait que nos jeunes élèves en sont rebutés, et se demandent, au début, s'ils arriveront jamais à en comprendre le sens. Rien de plus facile, cependant; il consiste en deux affirmations (propositions), dont l'une est cause ou *hypothèse* et l'autre, effet ou *conclusion* :

« Si tu y mets la patte — Tu auras du bâton. »

« Si le triangle est isocèle — Il admet un axe de symétrie. »

Le deuxième énoncé est analogue au premier; les termes en sont moins concrets, soit, mais qui nous empêche, au début, de recourir à des modèles familiers? Je conseille cependant de n'en pas abuser, car c'est surtout par l'étude des mathématiques que l'on s'habitue aux abstractions. Ne perdons pas de vue le double but de notre enseignement: pratique et éducatif.

Si nous avons soin de réduire à un minimum raisonnable le nombre des théorèmes à apprendre, nos élèves les retiendront facilement, et auront le temps de les assimiler en les appliquant.

La *réci-proque* n'est souvent pas plus difficile à exprimer que le théorème: il suffit d'en intervertir les deux propositions. Gardons-nous de la négliger, car elle nous initie à une notion fondamentale: le *caractère*. Dès lors, nous sommes en mesure de formuler des définitions, mieux que cela, de les faire découvrir et rédiger. Un enfant conçoit naturellement la couleur «jaune-citron», mais la couleur «jaune-casquette» le fait éclater de rire: il a donc conscience de cette notion de *caractère*, si difficile à exprimer.

2. *Démontrer* un théorème, c'est, en principe, le justifier par des lois déjà admises. Il ne suffit pas, cependant, de savoir démontrer — ce qui revient à résoudre un problème — il faut également éprouver le besoin de démontrer. En d'autres termes, il faut se demander si telle affirmation est «permise», si elle est conforme à la loi. Sans doute, un adolescent peut ignorer jusqu'à l'existence de la constitution fédérale ou du code civil, mais il a appris à connaître le règlement de l'école, mieux que cela: il sait, depuis ses premiers ébats, que tout jeu est soumis à des règles strictes, qu'il connaît. Malheur à qui les transgresse; il est accueilli par des cris véhéments, et parfois exclu du jeu. Avec de la patience, nous pouvons, par un travail collectif, constituer progressivement un «code de géométrie», plus simple et plus rigoureux à la fois que tout autre règlement, car il interdit tout ce qu'il n'autorise pas explicitement. Les articles — définitions, axiomes, théorèmes — de ce code peuvent être aussi peu nombreux qu'on le voudra: l'essentiel n'est pas d'emmagasiner des connaissances en grand nombre, mais de savoir utiliser celles que l'on a. Dès lors, démontrer un théorème, ce n'est plus le vérifier, comme le croit généralement un profane; c'est montrer qu'il est conforme au code. On y parvient en en modifiant «en cascade» l'énoncé, sans en altérer le sens, de manière à le rendre identique à celui d'un théorème connu ou d'un cas particulier de ce théorème. Un avocat ne procéderait pas autrement. Démontrer un théorème, c'est donc résoudre un problème.

3. Comment trouver la *solution* d'un problème? C'était le titre de la belle conférence *Polya*, résumée et illustrée par un tableau synoptique (voir Gonsseth et Gagnebin, page 162). Le spirituel et distingué professeur a su mettre en évidence les quatre phases classiques que comporte la résolution d'un problème:

1. Lecture
2. Analyse
3. Synthèse
4. Discussion, conclusion.

Les trois premières sont à la portée... d'un petit chat. Ecoutez plutôt: Mon petit chat a senti dans ma main le morceau de viande que je lui destine. Amusé par sa gourmandise, je me lève, et tends le bras, pour lui faire payer son plaisir. En vain il se dresse, essaie de sauter (lecture). Puis, son regard, quittant ma main, longe mon bras, descend à terre (analyse). Il a compris! Aussitôt il parcourt le chemin inverse, grimpe à mon épaule, suit mon bras et, ravi, se régale enfin de ce qui sentait si bon (synthèse).

La *lecture* de l'énoncé est très importante. Trop souvent, nos élèves partent en guerre avant de savoir exactement de quoi il s'agit (De quoi s'agit-il? disait Foch), tel cet enfant, cité par Descartes, qui court à l'épicerie, et s'en revient tout essoufflé, pour demander ce qu'on l'avait chargé de rapporter. L'énoncé d'un problème à résoudre — ou d'un théorème à démontrer — est souvent elliptique. Il faut donc commencer par en dégager les deux propositions, puis mettre en évidence dans chacune le sujet et l'attribut. Quand je dis: Tout triangle isocèle admet un axe de symétrie, je formule en apparence une seule proposition, mais en réalité, l'adjectif «isocèle» est l'attribut de «triangle», et peut être remplacé par exemple par «qui a deux côtés égaux». Les données d'un problème doivent être complètes et précises. Ne posons pas, au début, les problèmes surdéterminés ou indéterminés. Dans ces conditions, il y a deux fautes capitales à éviter: ajouter une donnée de son crû, ce qui revient à sortir du sujet; oublier une donnée, faute que j'appelle une «panne d'essence».

Penser à la définition, selon Pascal, c'est envelopper en quelque sorte un mot dans sa définition; c'est ainsi peser le sens de chaque mot, de chaque périphrase; c'est enfin en trouver si possible des synonymes. Celui qui conçoit la lecture de cette manière a bien des chances de ramener le problème donné à un problème déjà connu. On dit donc avec raison: poser le problème, c'est le résoudre.

L'*analyse* consiste essentiellement à *supposer le problème résolu* (comme nous l'avons déjà fait dans notre première leçon d'algèbre). Il s'agit donc en principe de découvrir, comme notre petit chat, le chemin conduisant de l'inconnu au connu, de la solution à la donnée. Les artisans familiarisés avec ce procédé n'ont pas de peine à exécuter un travail même inédit, pourvu, cela va de soi, qu'il rentre dans leur spécialité. Si l'on éprouve quelque difficulté à tenir compte simultanément de toutes les conditions posées, on fait temporairement *abstraction d'une donnée*. Le problème comporte alors une infinité de solutions (lieux géométriques). Il suffit ensuite de rétablir la donnée laissée en suspens (Descartes: diviser les difficultés...). On a quelquefois

¹⁾ Voir «L'Ecole Bernoise» n° 15.

avantage à généraliser le problème posé, ou au contraire, à le résoudre dans un cas particulier, quitte à généraliser ensuite la solution trouvée.

La *synthèse* (résolution) continue la phase la plus accessible: elle consiste à parcourir en sens inverse le chemin découvert par l'analyse. Cependant, il est recommandable d'avancer avec précaution, et de n'admettre pour vrai que ce qui est dûment établi: «s'assurer» à chaque pas, comme le ferait un alpiniste au cours d'une ascension périlleuse. Signalons aussi le danger de dévier du chemin tracé, d'encombrer la solution d'idées étrangères, d'opérations arithmétiques ou de lignes de construction absolument inutiles, donc nuisibles.

La *discussion* ne semble pas être à la portée des débutants. Cependant, il est bon de les y préparer progressivement, en les obligeant à vérifier la solution trouvée, à voir si elle est plausible, si elle existe nécessairement, si elle est unique, ou si, le cas échéant, elle peut ne pas exister. On peut essayer de faire varier une donnée; que devient alors le résultat? Voir également si l'on aurait pu suivre une voie plus courte ou plus avantageuse. Enfin, la solution peut suggérer des corollaires, qu'il s'agit alors d'exprimer «en français».

On ne saurait épuiser en deux articles un sujet aussi vaste que l'enseignement des mathématiques. Cependant, j'espère avoir montré dans cette esquisse rapide que l'algèbre et la géométrie élémentaires sont très accessibles à des élèves normalement doués, mais l'enseignement en est difficile. Il exige beaucoup de temps, de patience, et une sérieuse préparation.

Demandons-nous d'abord si l'importance de ces deux disciplines justifie l'effort et les sacrifices qu'elles nécessitent. Trop souvent, on m'a fait la réflexion: «Dans l'exercice de ma profession, les mathématiques sont parfaitement inutiles; elles ne m'ont jamais servi». Quelle erreur! Sans doute, si l'on s'en tient à la somme des connaissances acquises, les mathématiques sont loin de valoir les autres disciplines, la géographie par exemple mais quel admirable instrument de travail! Elles nous habituent à cette précision dans la pensée et dans l'expression sans laquelle toute activité intellectuelle sérieuse serait inconcevable. Elles apprennent à dire tout ce que l'on a à dire, et rien de plus, à distinguer le vrai du faux, l'essentiel de l'accessoire. Celui qui bénéficie d'une formation mathématique sait *lire*, c'est-à-dire qu'il sait tirer d'un texte tout ce que ce texte contient mais rien de ce qu'il ne dit ou ne sous-entend pas. Quel bel exemple de probité elles nous donnent: n'affirmer rien dont on ne soit absolument certain; éviter toute équivoque, toute obscurité. Le mathématicien qui est de mauvaise foi est doublement coupable.

Quant aux applications pratiques des mathématiques élémentaires, est-il besoin de les rappeler? J'ai connu plus d'un artisan heureux de savoir résoudre par l'algèbre un problème rencontré dans l'exercice de sa profession. Il ne faut même pas être totalement dépourvu de sens mathématique pour... remplir sa déclaration d'impôt. En un mot, les mathématiques sont partie intégrante de toute civilisation; elles en sont un critérium.

Il est donc nécessaire d'accorder à l'enseignement de l'algèbre et de la géométrie élémentaires, toute l'attention qu'il exige. Le maître de mathématique se

heurte à une incompréhension presque générale, et aussi — c'est plus grave — à des préventions, à une aversion innée, à cette terreur insurmontable qui immobilise la souris devant la vipère. C'est dire que pour enseigner ces disciplines, il ne suffit pas de les avoir étudiées: elles exigent de la part du maître une culture générale et aussi beaucoup de patience et de sens psychologique.

Dès lors, il y a lieu de regretter que dans les cours de perfectionnement on n'ait pas fait à l'enseignement des mathématiques une part proportionnée à son importance et aux grandes difficultés qu'il présente. Mais il n'est jamais trop tard pour bien faire...

Herbert Jobin.

Chronique d'hygiène

Enfance européenne malheureuse

Notre but, en écrivant ces lignes, n'est pas de faire vibrer la fibre sentimentale de nos lecteurs et lectrices et de pratiquer cette sorte d'attitude de pleurnicheur, qui sied parfaitement à ceux dont les armoires débordent...

Nous désirons, tout au contraire, montrer que la réalité, la triste réalité qui tisse sa trame serrée autour de l'enfance européenne et l'étouffe doit être regardée en face. Nous ne savons pas, nous qui avons des maisons intactes, combien terrible est la privation d'un foyer, d'une nourriture chaude prise dans une ambiance convenable, sans joie et sans consolation. S'il est vrai que l'homme s'adapte et trouve à toutes les situations qui lui sont créées par la vie, un accommodement temporaire, il n'en demeure pas moins que ce n'est pas là une solution durable. L'enfance qui est sensible, réclame des soins attentifs et assidus, si l'on ne veut pas créer une génération de délinquants, d'anormaux aux allures de tranche-montagne qui pourront un jour, peut-être, dire leur fait à la face de ceux qui les veulent morigéner. Terrible responsabilité en vérité que celle qu'assument les hommes de notre époque, pour avoir voulu jouer avec la poudre et le fer.

Conditions de vie lamentables

Avant la guerre déjà, il est certain que l'on aurait dû, en haut lieu, se pencher sur la population enfantine européenne des bas quartiers, atteinte de rachitisme, de carences vitaminiques, de maladies infectieuses, de plaies sociales. Et ceci dans les grandes villes surtout, dans les grands ports où la promiscuité associée à un défaut total d'hygiène vous créait des types d'enfants loqueteux et minables à faire peur. Et l'on passait sans s'arrêter...

Et les carrosses luxueux côtoyaient cette misère sans jamais, de leurs lucarnes dorées, laisser tomber un regard de pitié. Aujourd'hui encore, par dessus les villes démolies, par dessus les maisons en lambeaux, les puissants carrosses du ciel s'en vont avec leurs milliers de chevaux, sans jeter un regard sur les «rampans» qui cherchent à vivre.

Partout, sous le toit européen, la situation de l'enfance est difficile. Le marché alimentaire est insuffisant et présente des lacunes multiples. Les produits alimentaires sont d'une qualité inférieure, dégradée, par rapport à 1939, les prix en sont inaccessibles souvent et, seuls les brouets distribués officiellement assurent

la pitance des malheureux que le sort a délaissés ou trahis. Certes, des distributions ont lieu, avec l'appui d'âmes charitables, des personnalités éminentes se dévouent, paient de leur personne, mais cela vous a un air de charité qui ne permet pas à l'équilibre global de se rétablir. Et ce sera long. Les séquelles de la guerre ne se font pas faute d'éclater dans tous les pays où l'on cherche à lutter « par tous les moyens à disposition » contre la mortalité infantile, contre les épidémies au petit pied qui, si elles n'ont pas l'ampleur des grandes épidémies d'autrefois, sont cependant toujours redoutables.

Le combustible est rare partout, les vêtements de qualité font défaut, les transports commencent seulement de s'améliorer, l'électricité et le gaz ne sont pas disponibles comme autrefois, le savon est de qualité médiocre et d'une rareté qui a confiné pendant longtemps à l'absence. Il en va de même pour d'autres détersifs indispensables. Et brochant sur cet ensemble, la nervosité sévit entraînant de graves désordres organiques et fonctionnels.

Séquelles directes et indirectes

Nombreux sont les effets immédiats ou lointains de ces conditions de vie à peine dignes d'une galère ou d'un navire négrier. A de tels régimes de misère et de déséquilibre psychique, l'enfance réagit par un fléchissement de sa résistance générale, à tous les étages de la vie organique et mentale, sans que toujours les effets en soient apparents et ostentatoires. Les médecins ont constatés des pertes de poids et de stature, la croissance ne s'étant plus faite normalement, des retards dans l'éruption dentaire, fait tout à fait symptomatique d'une nutrition défectueuse; des retards également dans l'apparition des règles chez les fillettes et des troubles sérieux du cycle menstruel chez les femmes adultes, par suite de chocs nerveux graves, ayant perturbé les centres régulateurs des fonctions ovariennes. De plus, on a constaté, un peu partout, que le rachitisme s'était fait plus incisif, profitant de la raréfaction lactée pour s'implanter dans les villes essentiellement. Souvent aussi naissent des anémies, des œdèmes, des avitaminoses, du scorbut, des formes graves de tuberculose, des affections cutanées et oculaires, de la gale en abondance, des furoncles, de l'impétigo, des gelures et des engelures.

Ces maladies avérées ou non, le « climat » dans lequel l'enfance a dû évoluer, ont influencé la scolarité qui a subi de profondes modifications réduisant les forces vives intellectuelles de la génération en voie de développement. En bref, une vague de démoralisation a affecté et affecte encore ceux qui ont toujours eu la foi et un raz de marée de « je m'en fichisme » a submergé ceux qui n'ont d'autres soucis dans la vie, que se tirer d'affaire sans avoir à trop besogner. De là, la participation des enfants à des actes de brigandage, à des vols plus ou moins retentissants, de là la prostitution de toutes jeunes filles, à peine écloses à la vie, que des parents intéressés lancent sur le pavé avec l'espoir d'en tirer bénéfice, de là également la mendicité, la délinquance juvénile à tous les degrés, l'érection du mensonge et de la duplicité à l'état de système. Ainsi déformée psychiquement et déséquilibrée physiquement, parce que son alimentation est carencée,

l'enfance européenne doit être réhabilitée, rééduquée, afin de prendre rang parmi les forces jeunes sur lesquelles compte le monde. Et s'il est des pessimistes qui croient à la faillite des sentiments qui font partie intégrante de l'espèce humaine et en ont assuré la pérennité, nous leur dirons que la jeunesse de demain retrouvera le substratum d'optimisme qui, de tout temps et instinctivement l'habite.

Toute la vie n'est qu'un cantique d'optimisme et si, par malchance, il est des périodes d'affaissement dans l'histoire du monde, nous croyons toujours en un lendemain meilleur, en la venue d'un rayon de soleil. L'histoire ne nous contredit pas. C'est pourquoi nous devons, de quelque façon que ce soit, aider à l'éclosion de la pleine lumière sur la jeunesse déshéritée d'aujourd'hui. Ce sera notre victoire de demain.

L.-M. Sandoz.

Divers

« Schulwarte » Berner. Exposition « Vie nouvelle dans les écoles de Tchécoslovaquie ». Le Ministère de l'Information à Prague, la ville de Prague, la Schulwarte de Berne et l'Office de coordination pour l'aide d'après-guerre ont organisé à la Schulwarte de Berne une exposition sur la « Vie nouvelle dans les écoles de Tchécoslovaquie ». Cette exposition, qui s'est ouverte le 26 juillet écoulé, fermera ses portes le 31 août prochain. Elle comprend les divisions suivantes: Bâtiments scolaires, jardins d'enfants, écoles auxiliaires, livres pour la jeunesse, dessins d'enfants, travaux manuels de fillettes, broderie au service des coutumes populaires (costumes), écoles pour les professions féminines, divisions professionnelles pour apprentis. Travaux, photos et plans des écoles de Prague, Brno et Bratislava.

L'exposition est ouverte du mardi au samedi de 10 à 12 h. et de 14 à 17 h., le dimanche de 10 à 12 h.; elle est fermée le lundi. Entrée libre.

Bibliographie

G. Sauser-Hall. Guide politique suisse. Initiation au droit public. 5^e édition complètement remaniée. Un volume de 246 pages, 18,5×13,5. Librairie Payot, Lausanne. Broché fr. 5.—.

Les bouleversements auxquels notre génération vient d'assister ont eu sur la vie politique de la Suisse des répercussions très sensibles. Si le citoyen veut se faire actuellement une idée de la situation internationale du pays et de l'évolution de notre droit public, il serait vain qu'il recourût aux manuels d'instruction civique qui ont vu le jour jusqu'à présent. C'est ce dont s'est rendu compte le professeur Sauser-Hall avant de publier la 5^e édition de son Guide politique; il fallait la remanier entièrement. Mais il a fait plus; au lieu de s'en tenir aux limites d'un manuel scolaire, il a élargi la formule et présente aujourd'hui au public un ouvrage qui s'adresse à tout le monde. Il y a en effet peu de gens qui ne s'intéressent plus ou moins à la vie politique et n'achètent quotidiennement leur journal. Mais combien sur ceux-ci connaissent vraiment les principes essentiels du droit public ou les rouages de notre constitution? Le livre de M. Sauser-Hall les renseignera très suffisamment. Il définit tout d'abord l'Etat, passe en revue les différentes formes qu'il est susceptible de prendre avec leur organisation respective, examine ses organes et ses subdivisions, puis les règles qui régissent les relations entre Etats. On trouvera déjà dans ce chapitre une étude des organes et du fonctionnement de l'O.N.U. Les trois autres parties du livre sont consacrées à la Suisse, à ses institutions, à son administration et à ses principaux services publics, enfin à sa situation internationale. Il était nécessaire de tenir compte ici encore des incidences de la guerre sur notre vie publique. L'auteur y a introduit un chapitre nouveau sur les institutions cantonales et communales et a accordé plus de place aux grands services administratifs de la Suisse, ainsi qu'à sa situation financière. — C'est donc un ouvrage très complet que l'on aura sous les

yeux, où tout citoyen suisse pourra venir puiser à chaque instant un renseignement ou vérifier un fait. A notre époque personne n'a le droit de se désintéresser de la chose publique; le Guide politique suisse devra donc se répandre largement. Et il le mérite, car il fut écrit pour être utile à tous et rendre le lecteur suisse attentif à l'importance de ses droits, dont l'usage bien compris est nécessaire au bonheur et à la prospérité de l'Etat.

Ivan Tourguéneff, Les Eaux Printanières. Roman traduit du russe, avec une introduction de Prosper Mérimée. Collection « Auteurs et temps heureux ». Un volume in-jésus. Editions Victor Attinger, Neuchâtel. Broché fr. 5. 50, relié fr. 9. 25.

Tourguéneff est un des meilleurs représentants de l'école réaliste russe, qui commence avec Pouchkine et atteint son apogée avec Tolstoï. Plus âgé de dix ans que l'apôtre de Poliana, il est fort aimé parce qu'il pose sans détour des problèmes moraux alors de mode — problèmes éternels d'ailleurs. Artiste accompli, il écrit toujours dans une langue parfaite, si bien que même de nos jours, suivant Vladimir Prozner, « on emprunte » encore « une tournure à Tourguéneff ».

Tourguéneff a de remarquables dons d'observation. Il en était lui-même assez fier et ne craignait pas de mettre en italique les mots qui lui semblaient frappants d'exactitude. Ce talent, exercé sur la nature humaine, l'a remarquablement servi, car le fond de l'humanité ne change guère. En lisant « Les Eaux Printanières », on s'aperçoit que le roman, vieux pourtant de presque un siècle, a gardé toute sa fraîcheur et sa valeur psychologique.

L'immense curiosité du monde occidental pour la Russie d'aujourd'hui fait connaître un regain d'actualité à tous les auteurs de ce pays, présents ou passés. Tourguéneff, « le plus français des romanciers russes », est l'un des plus appréciés. On relira avec plaisir ses « Eaux printanières », cette œuvre charmante et fraîche, qui est devenue un classique de la littérature russe. L'enchantement des descriptions à la fois si simples et si pittoresques, l'étonnante réalité des figures campées par l'auteur, la fraîcheur de l'intrigue, tout concourt au plaisir du lecteur. On sait que l'aventure de Sanine avec la jolie Gemma reflète très exactement une aventure de jeunesse de Tourguéneff. Peut-être est-ce ce qui confère à ce délicieux roman tant de vérité et de vivacité.

Mitteilungen des Sekretariats — Communications du Secrétariat

Haftpflichtversicherung

Wir machen unsere Mitglieder darauf aufmerksam, dass von der Staatsbesoldung im Monat August 1947 die Haftpflichtversicherungsprämie im Betrage von Fr. 2. — für das Jahr 1947 abgezogen wird. Diese Prämie wird von allen Mitgliedern erhoben, die nicht eine besondere Haftpflichtversicherung abgeschlossen haben. Sollten Abzüge irrtümlicherweise erfolgen, so bitten wir um Mitteilung an uns und nicht an die Erziehungsdirektion.

Die der Haftpflichtversicherung angeschlossenen Kolleginnen und Kollegen der Lehranstalten, bei denen der Abzug von der Staatsbesoldung nicht vorgenommen werden kann, sind gebeten, die betreffende Summe der Prämien, wenn möglich für die gesamte versicherte Lehrerschaft in einem Betrag auf unser Postcheckkonto III 107 bis spätestens zum 31. August 1947 zu überweisen.

Lehrkräfte, die dem Bernischen Lehrerverein nicht als Mitglieder mit voller Beitragspflicht angehören, haben den Beitrag von Fr. 2. — nicht einzuzahlen, da sie der Kollektivhaftpflichtversicherung nicht angeschlossen sind.

Sekretariat des Bernischen Lehrervereins.

Assurance-responsabilité civile

Nous attirons l'attention de nos membres sur le fait qu'au mois d'août 1947 la prime de fr. 2. — concernant l'assurance-responsabilité civile pour 1947 sera déduite du traitement de l'Etat. Cette prime sera prélevée sur le traitement de tous les membres n'ayant pas contracté d'assurance-responsabilité civile particulière. Au cas où des retenues seraient faites par erreur, nous prions nos membres de nous en aviser et de ne pas s'adresser à la Direction de l'Instruction publique.

Nos collègues assurés par le contrat collectif, et qui ne touchent pas directement leur traitement de l'Etat, sont priés de verser le montant total de la prime pour tous les membres assurés d'un même établissement à notre compte de chèques III 107 et ce au plus tard jusqu'au 31 août 1947.

Les institutrices et les instituteurs qui ne sont pas membres ordinaires de la SIB ne font, par conséquent, pas partie de l'assurance collective. Ils n'ont donc pas à verser la contribution de fr. 2. —.

Secrétariat de la Société des Instituteurs bernois.

Der Zentralsekretär befindet sich vom 30. Juli bis und mit 9. August in den Ferien.

Le secrétaire central sera en vacances du 30 juillet au 9 août inclus.

Nach einem lohnenden Spaziergang durch den Tierpark einen Imbiss im

Tierpark-Restaurant

Berns schönster Restaurationsgarten. Für Vereine, Schulen und Gesellschaften sehr geeignet. Vorzügliches aus Küche und Keller, eigene Patisserie. Mässige Preise. Telefon 21894.

Mit höflicher Empfehlung: **Otto Rindlisbacher**

Wandtafeln Schultische

vorteilhaft und fachgemäss
von der Spezialfabrik

Hunziker Söhne Thalwil

Schweiz. Spezialfabrik
für Schulmöbel

Gegr. 1880 Tel. (051) 920913

